



Département de l'Isère

Commune de VIRIEU

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4a

Plan de zonage au 1/5000

DOSSIER APPROUVÉ - Février 2014

INTERSTICE SARL

Urbanisme et conseil en qualité environnementale

Valérie BERNARD

30 Avenue Général Leclerc

38200 Vienne

Tel : 04 74 29 95 60

contact@interstice-urba.com

0 100 200 m

INTERSTICE SARL

Urbanisme et conseil en qualité environnementale

Valérie BERNARD

30 Avenue Général Leclerc

38200 Vienne

Tel : 04 74 29 95 60

contact@interstice-urba.com

Zonage

Zones urbaines

UA

Parties agglomérées les plus denses de la commune

UE

Secteur d'extension de l'urbanisation au Sud du centre bourg

UC

Zone de développement pavillonnaire

UB

Hameaux éloignés du village

US

Secteurs principalement dédiés aux équipements

UE

Zone d'activités économiques

Zones à urbaniser

AU

Zone d'urbanisation future (fermée)

AU1

Zone d'urbanisation future «La Bouillanne» phase 1

AU2

Zone d'urbanisation future «La Bouillanne» phase 2

Zones naturelles et forestières

EN

Zone naturelle et forestière

NE

Zone naturelle de corridor écologique

NH

Zone naturelle habitée

NP

Zone naturelle de protection des captages d'eau potable

NS

Site de la carrière

Zones agricoles

CA

Zone agricole

CAH

Zone agricole habitée

CAE

Zone agricole maraîchère ayant également un rôle de corridor écologique

CAE

Zone agricole ayant un rôle de corridor écologique

Autres prescriptions/informations

●

Éléments de paysage ou de patrimoine à protéger (L. 123-1-5 7 du code de l'urbanisme)

■

Boisements à protéger (L. 123-1-5 7 du code de l'urbanisme)

■

Haies à protéger (L. 123-1-5 7 du code de l'urbanisme)

■

Site remarquables à protéger (L. 123-1-5 7 du code de l'urbanisme)

■

Espaces boisés classés (L. 130-1 du code de l'urbanisme)

■

Zone humide ponctuelle (L. 146-6 du code de l'urbanisme)

■

Zone humide (L. 146-6 du code de l'urbanisme)

■

Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 123-1-5 7 bis du code de l'urbanisme)

■

Emplacements réservés (L. 123-1-5 8 du code de l'urbanisme)

■

Primère d'orientation d'aménagement et de programmation (L. 123-1 du code de l'urbanisme)

■

Secteur concerné par une servitude de mixité sociale (L. 123-1-5 16 du code de l'urbanisme)

■

Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (R. 123-12 2)

★

siège d'exploitation agricole

★

Bâtiment renfermant des animaux

■

Construction non cadastrée

Servitudes d'utilité publique

■

Périmètre de protection de captage immédiat

■

Périmètre de protection de captage rapproché

■

Transport d'électricité (H)

■

Protection des monuments historiques

■

Protection des sites et monuments naturels

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS				
au titre de l'article L. 123-5-8 9° du code de l'urbanisme				
N°	Objet	Bénéficiaire	Localisation	Superficie (mètres carrés)
1	Élargissement du chemin de Mouton	Commune	Chemin de Mouton	3415 m²
2	Élargissement du chemin de Champ Mars	Commune	Chemin de Champ Mars	1100 m²
3a	Amélioration de la visibilité	Commune	Croisement Chemin de la Bouillanne et rue de Barbentrie	81 m²
3b	Stationnement et débouché à la sortie de l'habitat « Pied de la Piste »	Commune	Croisement Chemin de la Bouillanne et rue de Barbentrie	64 m²
4	Amélioration de la visibilité	Commune	Rue du Gymnase	573 m²
5a	Amélioration de la visibilité	Commune	Croisement Chemin de la Bouillanne et Champ de Mars	99 m²
5b	Amélioration de la visibilité	Commune	Croisement Chemin de la Bouillanne et Champ de Mars	92 m²
5c	Amélioration de la visibilité	Commune	Croisement Chemin de la Bouillanne et Champ de Mars	113 m²
6	Stationnement avec le centre-village	Commune	Impasse des Tourterelles	885 m²
7	Stationnement avec le centre-village	Commune	Impasse Croix Passion	1445 m²
8	Élargissement de la rue de Villard et aménagement pour l'usage piétonnier	Commune	Rue de Villard de Lavallière	822 m²
9	Stationnement avec le centre-village	Commune	Entre la rue du Ruisseau de Gombes Paroisse et de la rue de la Sablonnière	1999 m²
10	Amélioration de la visibilité	Commune	Croisement rue du Village de Lavallière et de la rue de la Sablonnière	76 m²
11	Amélioration de la visibilité	Commune	Chemin de Mouton	314 m²
12	Stationnement avec le centre-village	Commune	Entre le quartier de la Bouillanne et le rue de Barbentrie - prolongement de l'allée des Allées	180 m²

